COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET communauté de communes

N° D2026-084

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

25 présents + 4 pouvoirs (29 votes) :
QUORUM : 15

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Régine CHABAUTY, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Didier DUPIC, Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Wilfried MICHAUD, Pascal PRIMAULT,
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Eric BILLEAU, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD
- ✓ Commune de Louin : Christophe AUGYROND, Anne-Marie POUPIN, Line ROGER
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Nathalie BESSERON, Pascal BIRONNEAU, Jean-Marie BOUCHET

Pouvoirs (4) :

- ✓ Charlotte VARLET a donné pouvoir à Didier DUPIC,
- ✓ Jean-Yanne MARTINEAU a donné pouvoir à Nathalie BESSERON,
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER,
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Wilfried MICHAUD,

Absent(s)/Excusé(s) : Charlotte VARLET, Jean-Yanne MARTINEAU, Frédéric PARTHENAY, Jacky JOZEAU

Eric BILLEAU a été élu secrétaire de séance

AMÉNAGEMENT DURABLE - URBANISME
Modification n°1 PLU Airvault - approbation

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-36 et suivants et l'article R104-33 à R104-37
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal d'Airvault en date du 9 juillet 2007
Vu la délibération du conseil municipal d'Airvault en date du 16 octobre 2007 modifiant la délibération du 9 juillet 2007

Vu la délibération du conseil municipal d'Airvault en date du 22 mai 2008 approuvant la 1ere révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Vu la délibération du conseil municipal d'Airvault en date du 06 juillet 2015, validant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Airvault
Vu la délibération du conseil municipal d'Airvault en date du 21 septembre 2015 approuvant la 1ere modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 12 septembre 2017 transférant la compétence planification et document d'urbanisme à la communauté de communes au 1er janvier 2018 et validant les statuts modifiés
Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1er janvier 2018
Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 27 juin 2018 validant la 2ème modification simplifiée du PLU d'Airvault
Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 9 avril 2019 validant la 3ème modification simplifiée du PLU d'Airvault
Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 12 avril 2022 validant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Airvault
Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 28 juin 2022 validant la 4ème modification simplifiée du PLU d'Airvault
Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 20 septembre 2022 validant la 5eme modification simplifiée du PLU d'Airvault
Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 23 septembre 2025 prescrivant la modification n°1 du PLU d'Airvault
Vu l'avis conforme n°NA-2025-008693 du 6 janvier 2026 de la MRAe de Nouvelle-Aquitaine sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Vu la notification du projet au préfet et aux personnes publiques associées (PPA)
Vu les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault, à savoir :

- La Chambre d'agriculture en date du 6 février 2026
- La Commune d'Airvault en date du 24 février 2026
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et rural du Pays de Gâtine en date du 2 mars 2026
- La Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 3 mars
- L'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine du 4 mars 2026
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet en date du 11 mars 2026
- La Préfecture des Deux-Sèvres en date du 27 mars 2026
- Le Conseil départemental des Deux-Sèvres en date du 22 avril 2026

Vu l'arrêté du Président de la communauté de communes en date du 17 avril 2026, soumettant à enquête publique le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault du lundi 18 mai au mercredi 3 juin 2026 inclut
Vu l'unique contribution consignée sur le registre dématérialisé le 2 juin 2026
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 03 juillet 2026 donnant un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU

Considérant que le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Airvault, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé, conformément à l'article L153-21 du Code de l'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la modification n°1 du PLU d'Airvault telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- De préciser que la modification n°1 du PLU deviendra exécutoire à compter de sa de sa transmission au préfet, de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération.

Le secrétaire,
Eric BILLEAU

Le Président,
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20261001-10-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 01-10-2026

Publication le : 01-10-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48